

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 11 JANVIER 2018

Nombres de membres composant le conseil municipal : 11

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 11 janvier 2018 à 20h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 26 décembre 2017

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Franck VILLENEUVE, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Dominique DEFER, Alain THERET, Ouisa AFTIS

Etait absent et représenté : Philippe NOBLECOURT donne pouvoir à Elisabeth VAN DE WEGHE,

Formant la majorité des membres en exercice soit 10 élus

Séance ouverte à 20h20

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Xavier GAILLET pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 11 janvier 2018 à l'unanimité.

1- Signature du marché pour la réfection de voirie, remplacement de bordures et création de caniveaux (2018/01)

Conformément aux travaux demandés, l'ADTO a passé une consultation de travaux pour le marché « Réfection de la voirie, remplacement de bordures et création de caniveaux dans diverses rues ».

Vu le rapport d'analyse des offres de l'ADTO en date du 12 décembre 2017,

Considérant que la réalisation des travaux de la rue de Bellois et du parking du cimetière se fera au mois de mars. C'est COLAS de Beauvais qui a présenté la meilleure offre. Nous ne pouvons choisir une autre entreprise qu'à la condition de justifier par des critères précis. Certains critères utilisés par l'ADTO paraissent flous sur l'évaluation technique.

Le prévisionnel était de 151 000€.

L'emplacement réservé de la rue du Bas a été signalé lors de la demande de certificat d'urbanisme du terrain mais l'information ne nous a pas été communiquée par le notaire au moment de la vente. Cela va différer les travaux car la parcelle a été divisée lors de la vente. Il faut attendre son nouveau numéro pour en acquérir un bout.

Considérant que la rue du Bas est une tranche optionnelle car la commune doit acquérir le terrain sur lequel sera construit le trottoir avec son talus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer le marché pour la réfection de voirie, remplacement de bordures et création de caniveaux
- CHOISIT l'entreprise COLAS pour un montant de 93 554€ HT

- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018.

2- **Approbation du projet de création syndicat mixte porteur de SCOT (2018/02)**

Le Scot devient une obligation pour que les communes puissent maintenant modifier ou créer leur PLU. Celui qui avait été fait avec le syndicat mixte du clermontois est devenu caduc car ce syndicat a été dissous. C'est pourquoi la communauté de communes s'est tournée vers la cc de l'Oise Picarde issue de la fusion au 01 01 2017 des 2 cc Breteuil et Crèvecœur le Grand. Les 2 entités sont plus proches en terme de volonté d'aménagement territorial car plutôt rurales avec 2 grands bourgs référents aussi.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 5711-1 et R. 5711-1 à R. 5711-5 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Plateau Picard en vigueur ;

Vu l'arrêté du Préfet du 04 décembre 2017 portant délimitation du périmètre du projet d'un syndicat mixte porteur de SCOT sur le périmètre de la communauté de communes du Plateau Picard et la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Vu la délibération n°17C/06/04 de la communauté de communes du Plateau Picard du 14 septembre 2017 relative à la définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des communautés de communes du Plateau Picard et de l'Oise Picarde ;

Vu la délibération n°17C/09/02 de la communauté de communes du Plateau Picard du 14 décembre 2017 relative à la demande de création du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard (SMOPP) et adoption des statuts dudit syndicat ;

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard, dont l'objet serait notamment l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ;

Considérant l'intérêt pour les communes du territoire concerné de voir émerger dans les meilleurs délais un Schéma de Cohérence Territorial sur un périmètre pertinent ;

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- AUTORISE (avec 6 voix POUR : Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Sylvie PEINTE, Dominique DEFER, Pierrette GORENFLOT – 3 voix CONTRE : Christophe TOULLET, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO et 2 ABSTENTIONS Franck VILLENEUVE et Xavier GAILLET) la création d'un syndicat mixte composé des communautés de communes de l'Oise Picarde et du Plateau Picard, dénommé « Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard » ;
- ADOPTE (avec 6 voix POUR : Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Sylvie PEINTE, Dominique DEFER, Pierrette GORENFLOT – 3 voix CONTRE : Christophe TOULLET, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO et 2 ABSTENTIONS Franck VILLENEUVE et Xavier GAILLET) le projet de statuts dudit syndicat mixte, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- DECIDE (avec 6 voix POUR : Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Sylvie PEINTE, Dominique DEFER, Pierrette GORENFLOT – 3 voix CONTRE : Christophe TOULLET, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO et 2 ABSTENTIONS Franck VILLENEUVE et Xavier GAILLET) de transférer au Syndicat Mixte Oise Plateau Picard :
 - La compétence : élaboration, mise en place, suivi ainsi que modifications et révisions éventuelles d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT),
 - La compétence : élaboration, mise en place, suivi ainsi que modifications et révisions éventuelles d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
 - La compétence : mise en oeuvre et animation d'une plate-forme de l'efficacité énergétique telle que définie dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VALIDE (avec 6 voix POUR : Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Sylvie PEINTE, Dominique DEFER, Pierrette GORENFLOT – 3 voix CONTRE : Christophe TOULLET, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO et 2 ABSTENTIONS Franck VILLENEUVE et Xavier GAILLET) le projet de délimitation du périmètre du projet d'un syndicat mixte porteur de SCoT à l'échelle de la Communauté de communes du Plateau Picard, d'une part, et du territoire de la Communauté de communes de l'Oise Picarde d'autre part, tel qu'il est proposé par Monsieur le Préfet de l'Oise ;
- CHARGE (avec 6 voix POUR : Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Sylvie PEINTE, Dominique DEFER, Pierrette GORENFLOT – 3 voix CONTRE : Christophe TOULLET, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO et 2 ABSTENTIONS Franck VILLENEUVE et Xavier GAILLET) le Maire de communiquer la présente délibération à Monsieur la Préfet de l'Oise.

3- Dénomination d'une voie publique (2018/03)

Suite à la construction du poulailler, le SMOTHD porteur de la fibre souhaite qu'une adresse postale soit identifiée et reconnue pour donner accès à un code Hexaclé.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose donc de nommer cette voie la « Route de Légantiers »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé

- De nommer la route départementale 530 (au démarrage du carrefour D530 et D36 jusqu'à la limite du territoire avec Légantiers) « Route de Légantiers » avec 7 voix POUR (Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT, Pierrette GORENFLOT, Alain THERET, Dominique DEFER, Christophe TOULLET, Ouisa AFTIS), 2 voix CONTRE (Franck VILLENEUVE avec « la rue Maurice Arnoux », Xavier GAILLET avec la rue des tirailleurs ») et 2 ABSTENTIONS (Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE)
- De numéroté la rue en mètre linéaire
- De mandater le Maire pour les formalités à accomplir

4- Convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal (2018/04)

Cette délibération nous permet d'officialiser la délégation du travail de déneigement pour que les actions soient couvertes en cas de pépins. La convention décrit le matériel utilisé, son lieu de stockage, demande que l'agriculteur soit assuré et quelques consignes de signalisation. Le tarif horaire doit aussi y figurer.

Considérant que pour définir les conditions dans lesquelles le prestataire intervient lors des opérations de déneigement à l'aide d'une lame fournie par la commune, il est mise en place une convention entre la commune et l'exploitant agricole pour une durée de 3 ans à compter de la signature,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la participation des exploitants agricoles du service hivernal sur le réseau routier communal.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux en cours

L'électricité est modifiée comme convenu à l'église. La sacristie peut être chauffée en toute sécurité et il y a une minuterie pour sortir tout en étant éclairé. Il y a des travaux à prévoir sur la couverture de l'église. Suite aux averses importantes il y a des traces d'humidité à 3 endroits plus ou moins graves. Et ce serait le moment pour en profiter de vider les voûtes de leur contenu en tout genre. En plus des entreprises DELAFORGE et FONTAINE, l'entreprise CARLIER-BAUDOIN de Maisoncelle-Tuilerie sera contactée. M. Giordani passera la semaine du 5 février pour peaufiner le chantier de restauration des dalles et voir quels sont les bancs à faire enlever par M. Villain.

Les subventions suivantes de la part du conseil départemental sont arrivées :

- Travaux des trottoirs et entrées 4360 €
- Renforcement électrique 10170 €

L'assurance a versé 323 € en complément pour les travaux suite à la tempête sur le clocher.

Emplacement du panneau village fleuri et O phyto

Le conseil régional a offert 1 panneau village fleuri. Le conseil municipal choisit de le mettre à l'entrée de St Just en Chaussée. La CCPP propose des panneaux O phyto originaux selon la quantité commandée entre 22 et 15 € pièce. Le conseil municipal ne souhaite pas en installer.

Choix d'un « héros » de la guerre 14 18 pour le centenaire de la guerre 14 18.

Le conseil départemental souhaite que chaque commune de l'Oise soit représentée par un mort pour la France qu'il nous faut désigner. Il sera honoré sur la commune et son nom figurera dans une expo au musée de Beauvais. Les membres du conseil ne souhaitent pas choisir. Mme VAN DE WEGHE se renseigne auprès du service pour proposer l'ensemble des

soldats morts pour la France. Le 11 Novembre de 2018 ne figurera pas dans le recueil des manifestations, Lieuvillers va organiser un grand rassemblement.

Préparation des vœux 2018

La date de réunion préparatoire pour la commission des fêtes afin de choisir le menu, les produits à acheter et qui fait quoi est le lundi 15 janvier à 14 h. La galette des aînés est programmée le jeudi 25 janvier après-midi.

Pierrette GORENFLOT est intervenue pour demander si le conseil municipal considérait qu'elle faisait encore partie de la vie d'Angivillers bien qu'habitant Lieuvillers car Mme VAN DE WEGHE l'a retiré de la liste des personnes bénéficiant du colis des aînés de cette année. Lui a également proposé de s'inscrire sur la liste électorale de Lieuvillers et a parlé de désertion lors de la distribution des bons aux aînés pour justifier son absence.

Mme VAN DE WEGHE refuse le terme de désertion.

Le conseil municipal regrette cette décision prise seule par Madame VAN DE WEGHE et sans avis du conseil. Il souhaite revoir les règles d'attribution des bons de Noël.

Dominique DEFER a quitté le conseil municipal en souhaitant remettre sa démission.

Pour répondre à la demande de Pierrette GORENFLOT, le conseil municipal affirme qu'elle a toute sa place en tant que 1ère adjointe de la commune d'Angivillers.

Réunion cadre de vie

Voir pour les actions à mener au printemps, une journée citoyenne à essayer et les peupliers abîmés du tour de ville à abattre et une machine à dessoucher. La réunion est à programmer en Février.

Rédaction du bulletin municipal

Mme VAN DE WEGHE demande aux membres du conseil si il y en a qui souhaitent rédiger un article. Ouisa AFTIS souligne que la demande est trop tardive pour la programmation à la fois du bulletin et des réunions de préparation des festivités.

Pass permis citoyen

Le dossier d'Ophélie Lebouil vient d'être accepté à la fois pour Angivillers en fêtes et pour la commune. Nous verrons avec elle ce vendredi quelles tâches elle pourra effectuer. Il lui sera proposé le tri des archives et la mise au point du site internet.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22h33

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT <i>(pouvoir à Elisabeth VAN DE WEHE)</i>
------------------------	---

Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Dominique DEFER
Isabelle BOZO	

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 19/01/2018
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT